

M. le président  
MM. les vice-présidents  
MM. les membres de la Commission

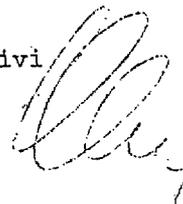
M. le secrétaire exécutif  
MM. les directeurs généraux  
MM. les chefs des services communs

---

Bruxelles, le 2 février 1966  
P 19.521

Veillez trouver ci-joint la traduction d'une interview  
du Président Hallstein avec la télévision allemande et reproduite  
par le Bayern-Kurier du 29 janvier 1966.

B. Olivi



L'EUROPE INCONCEVABLE SANS LA FRANCE

M. Walter Hallstein parle de la situation  
Les blessures se fermeront  
L'intégration économique n'est qu'un élément

Le Président de la Commission de Bruxelles, M. Walter Hallstein, a parlé de la situation actuelle de la CEE dans une interview qu'il a accordée à M. Günter Migggenburg, chef du bureau de Bonn de la première chaîne de télévision. C'est avec l'aimable autorisation de la télévision que nous portons à la connaissance de nos lecteurs cette interview qui constitue un intéressant document d'actualité.

Q.: M. le professeur, pour ne parler que d'optimisme, jusqu'à quel point êtes-vous optimiste, c'est-à-dire jusqu'à quel point pensez-vous que la crise qui règne actuellement à Bruxelles au sein de la CEE a des chances d'être surmontée?

R.: Je suis par nature optimiste. Si ceux qui disent qu'un homme politique ne doit pas l'être ont raison, alors, je suis certainement un mauvais politicien, et il faut bien que je m'en accomode. Il est impossible de prédire quel tour les choses prendront au cours des prochaines semaines, et ce n'est d'ailleurs pas ainsi que je comprends votre question. A moyen et à long terme, toutefois, je reste optimiste. La crise que nous traversons est grave et, dans l'état actuel des choses, il est vraisemblable que les pires difficultés n'appartiennent pas au passé, mais restent encore à surmonter. Je crois cependant que les fondements de l'union européenne ont quand même été solidement construits, pour commencer, dans le secteur économique, que la Communauté traverse victorieusement cette crise, de même qu'un corps traverse victorieusement une maladie, au prix, peut-être, de blessures, d'une certaine stagnation, de certaines hésitations, d'un ralentissement du processus en cours, d'un affaiblissement passager de la vigueur, du ressort de l'ensemble, et reprendra en fin de compte le dessus.

Q.: M. le Président, maintenant, cependant, les attaques françaises, les attaques des politiciens français sont dirigées vers le coeur, vers les nerfs, pour ainsi dire, et non plus seulement contre l'intégration; celle-ci reste l'objectif principal des coups, mais la Commission que vous dirigez est également visée. Que croyez vous, que pensez-vous des chances de cette attaque?

R.: Beaucoup de choses dépendront de la façon dont la suite des négociations sera conduite par les partenaires du gouvernement français. Jusqu'à présent, l'attitude des cinq gouvernements a été ferme, et je ne trahis aucun secret en disant que telle nous paraît être la ligne à suivre. Il ne fait aucun doute que, d'après le Traité de Rome, c'est essentiellement un rôle de moteur de l'ensemble de l'entreprise qui a été attribué à la Commission. L'affaiblir dans ce rôle équivaldrait à porter atteinte au nerf de la Communauté. Or, on peut porter atteinte à ce nerf de différentes façons. L'affaire prendrait une tournure particulièrement dangereuse si l'on restreignait l'indépendance de la Commission.

Q.: En subordonnant ses activités, par exemple, à des directives du Conseil de ministres?

R.: Exactement, car elle perdrait ainsi son véritable sens. Le véritable sens de la Commission est - cela a été dit à l'époque de la rédaction du

Traité de Rome - d'établir un dialogue entre deux partenaires. L'un de ces partenaires devait incarner l'intérêt européen commun, devait lui permettre de s'exprimer avec toute la pureté désirable, sans que celle-ci soit troublée par des particularités nationales, et l'autre devait être constitué par les intérêts particuliers nationaux. La vérité européenne, si je puis m'exprimer ainsi, devait s'élaborer à la faveur d'un échange de vues constant entre ces deux partenaires. On voit ainsi qu'un tel système ne peut fonctionner que si la Commission est autre chose qu'une sorte de secrétariat du Conseil de Ministres. D'ailleurs, si elle devenait une sorte de secrétariat du Conseil de Ministres - je ne veux pas dire que tel est l'objectif poursuivi, mais dans la théorie du moins, on peut discerner une évolution qui englobe une telle tendance - on assisterait à un dédoublement des tâches de secrétariat, car le Conseil a déjà son propre secrétariat.

Q.: Est-il exact de dire, M. le Président, qu'un affaiblissement de fait de la Commission impliquerait une modification du Traité, et que cela n'est sans doute pas possible dans l'état actuel des choses?

R.: C'est certainement vrai. Il est certainement vrai que ce que je viens de qualifier d'incarnation indépendante de l'intérêt commun, de l'intérêt européen commun est un principe fondamental du Traité de Rome et, par suite, un élément du "paquet" - si je puis m'exprimer ainsi - que représente le Traité de Rome, de l'échange d'avantages et d'espérances. Beaucoup des promesses qui ont été faites dans le domaine politique, et même, il faut bien le dire, des concessions qui ont été consenties à l'avance, l'ont été dans l'espoir que l'ensemble constitue une évolution conduisant vers une union globale, une union politique, comme l'on dit volontiers. Cela ne peut se faire que si l'organisme est construit comme il l'est actuellement, c'est-à-dire que s'il reste véritablement un élément essentiel continuant à représenter ce dialogue de deux partenaires réciproquement indépendants.

Q.: M. le Président, compte tenu de la politique française au sein de l'OTAN, on a dit que l'OTAN sans la France vaudrait encore mieux que pas d'OTAN du tout. Croyez-vous qu'une telle formule pourrait aussi s'appliquer à la CEE?

R.: Je crois qu'il serait absolument erroné d'appliquer une telle formule dans la CEE. Je considère comme inconcevable une communauté européenne, même une communauté économique, ou tout autre communauté, dont la France ne ferait pas partie, de même que je considère aussi comme inconcevable toute formule européenne à laquelle l'Allemagne ne participerait pas. La question de savoir si une telle Communauté pourrait supporter pendant un certain temps l'absence d'un membre dans l'une de ses institutions importantes est entièrement différente. Je dis bien dans l'une de ses institutions. Ce que nous qualifions de crise, c'est l'absence du gouvernement français au sein du Conseil de Ministres, or, le Conseil de Ministres n'est que l'une des quatre institutions de la Communauté les autres étant la Commission, le Parlement et la cour de Justice. Ces dernières fonctionnent.....

Q.: Mais le Conseil de Ministres est la plus importante...

R.: Le Conseil de ministres est la plus importante parce qu'il est l'organe législateur de la Communauté, et par suite, l'organe de décision suprême. Il s'agit donc d'un fait dont il n'est pas aisé de s'accommoder, et je ne suis pas de ceux qui considèrent la crise comme une bagatelle.

Q.: Vous croyez cependant que la CEE pourrait survivre même si l'un de ses partenaires en restait absent pendant une assez longue période?

R.: Oui, je le crois, je tiens à souligner ici que ce partenaire a dit lui-même à plusieurs reprises - et rien ne permet de mettre en doute ces décla-

rations - qu'il ne pense nullement à se retirer, en tant que membre, de l'union d'Etats que représente la Communauté.

Q.: M. le Président, passons, si vous le voulez bien, à un autre point. On a souvent l'impression ou, si l'on veut, des faits semblent indiquer que la France est à vrai dire le principal bénéficiaire, ou l'un des principaux bénéficiaires, de la C.E.E. Cette circonstance place-t-elle les cinq autres dans une position forte pour rejeter les exigences françaises?

R.: Je suis toujours quelque peu tenté, quand je prends la parole dans l'un des Etats membres de la Communauté, de dire que le pays où je me trouve est le principal bénéficiaire de la Communauté, pour gagner des sympathisants.

Q.: Il s'agit là de "relations publiques", et vous avez raison d'agir ainsi.

R.: C'est vrai, mais il est également vrai d'affirmer - pour apporter une réponse correcte à votre question - que tout le monde est le principal bénéficiaire du traité de Rome. En ce sens, la France tire certainement aussi, sans aucun doute, un profit exceptionnel de son appartenance à la Communauté. Cette semaine, un de mes collègues, M. Marjolin, a rendu public le rapport annuel usuel sur la situation de la Communauté, sur sa situation économique, et il ressort très clairement de ce rapport que la France figure au nombre des pays qui ont tiré un grand profit de la Communauté.

Q.: Vous dites, diplomatiquement, un grand profit. Peut-on dire que l'un des pays membres tire "le plus grand profit" de la Communauté, et ce pays membre est-il la France?

R.: Non. Il est difficile de se faire une idée à ce sujet. Cela est difficile pour la raison que le profit engendré par la Communauté comporte aussi, pour une part, un profit immatériel. Que représente pour l'Allemagne, par exemple, l'appartenance à la Communauté? Cela signifie qu'à partir du moment où l'Allemagne est devenue membre de la Communauté, elle a retrouvé, après la guerre et après tout ce qui s'est passé, une égalité de droits pleine et entière, à l'abri de toute menace, parmi les puissances européennes. Il s'agit là d'un avantage inestimable, ce mot étant entendu dans son sens littéral, c'est-à-dire précisément au sens d'incalculable.

Q.: Je voulais parler surtout, tout à l'heure, des avantages matériels, et non des avantages moraux...

R.: Des avantages matériels... Non, je trouve qu'il est absolument impossible d'affirmer qu'un pays est le principal bénéficiaire de l'ensemble de l'oeuvre communautaire, mais le profit obtenu par les pays est très grand, exceptionnellement important. Un fait reflète cet état de choses en ce qui concerne la France: le nouveau plan qui a été établi pour la France - il s'agit là en effet d'un pays qui, s'il n'a pas inventé la planification, en a cependant fait un usage particulièrement génial, il suffit de se souvenir à cet égard de Jean Monnet, qui a été l'inventeur du plan français - ce nouveau plan a été élaboré sur la base de tout ce que l'appartenance à la Communauté signifie pour le développement de l'économie française.

Q.: Nous verrons bien si les français tireront des conséquences du fait qu'ils sont eux aussi bénéficiaires. M. le président, pour en revenir à vous-même et à la Commission que vous dirigez, les crises politiques sont le plus souvent résolues par un compromis. Croyez-vous qu'il est concevable qu'au cours des prochaines semaines ou des prochains mois un compromis soit réalisé à vos dépens - je dis bien à vos dépens - à Bruxelles ou à Luxembourg, et quelles conséquences en tireriez-vous?

R.: Il s'agit là d'une question délicate. Je ne puis répondre à cela que ceci: lorsque je suis venu à Bruxelles, j'étais naturellement au courant de la disposition du Traité relative à la nomination du président de la Commission et à la cessation de ses fonctions. J'ai été nommé d'abord une première fois, puis renommé trois fois, ce qui exigeait l'accord unanime des six gouvernements des Etats membres de la Communauté européenne. Je n'ai jamais oublié qu'il s'agit d'une fonction qui prend fin lorsque les six gouvernements se mettent d'accord pour désigner, pour occuper le poste qui est actuellement le mien, une autre personnalité.

Q.: M. le président, je voudrais encore, si vous le permettez, vous poser une question personnelle. Quels sont les sentiments d'un homme politique qui, après avoir travaillé pendant 15 années, ou même plus longtemps, à l'unification de l'Europe, d'abord à Bonn, puis à Bruxelles et dans les autres capitales, s'aperçoit qu'une grande partie du fruit de longues années de travail risque, au moins, d'être anéanti?

R.: J'ai déjà dit tout à l'heure que je ne considère nullement comme une bagatelle la situation dans laquelle nous nous trouvons, mais je ne voudrais pas non plus la dramatiser. Je ne crois pas que des parties essentielles de l'oeuvre puissent être anéanties et que l'on puisse en revenir au point où l'on se trouvait à l'époque où l'oeuvre européenne a commencé. Lorsque nous nous demandons combien de temps il faudrait pour réaliser l'union européenne, dont ce processus que l'on qualifie d' "intégration économique" n'est qu'un élément, nous pensions qu'il s'agissait d'une oeuvre de longue haleine. Nous avons toujours été convaincus, en tout état de cause, qu'il faudrait pour atteindre les objectifs ultimes de ce mouvement d'unification un laps de temps beaucoup plus long que celui qui s'est écoulé jusqu'à présent. Qu'est-ce en effet huit années lorsqu'il s'agit d'une évolution d'un caractère aussi révolutionnaire que celle qui conduit à l'union de l'Europe? Je ne crois donc pas, en l'occurrence, qu'il soit possible, à long terme, de porter un coup vraiment mortel à l'oeuvre réalisée. Il faut supporter victorieusement les péripéties rencontrées en chemin. Il peut, comme je l'ai déjà dit, en résulter des blessures, mais ces blessures se fermeront et, en fin de compte, nous connaissons une Europe unie.

Nous espérons tous, M. le président, que vous avez raison, nous vous remercions beaucoup et vous disons bonsoir.

---